

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2020, à 19 h, sous la présidence de monsieur Claude Gosselin, maire-suppléant.

Le conseil de la municipalité de Saint-Esprit siège en séance extraordinaire ce 15 juin 2020 par voie de téléconférence. Sont présents à cette téléconférence, au téléphone :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6
- Michel Brisson, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Ginette Brien, conseillère district # 5

Ont justifié leurs absences.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, la directrice générale par intérim Nicole Renaud, qui s'est aussi identifiée et agit comme secrétaire de la séance.

~~~~~

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté par téléphone conférence, monsieur Michel Brisson maire, demande à monsieur Claude Gosselin, maire-suppléant, de présider cette séance.

Monsieur Claude Gosselin, maire-suppléant, déclare la présente séance ouverte.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2020-06-141

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Brisson  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**DE CONSTATER ET DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

**ADOPTÉE.**

~~~~~

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. **AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE**
3. *Dépôt du projet de Règlement 646-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux*
4. *Décompte progressif # 5 et réception provisoire partielle – Réfection de diverses rues 2019 – TP201905-152 – Sintra inc.*
5. *Approbation du tracé de rue et cession pour fins de parcs*
6. *Entente de location à long terme – terrain de la Fabrique*
7. *Mandat à un laboratoire – contrôle qualitatif – Bouclage d'aqueduc rue Villemaire*
8. *Mandat pour rénovation suite au refoulement d'égout à l'usine d'épuration*
9. *Contribution financière pour la fête nationale virtuelle 2020*
10. *Félicitations aux Productions Méga-Animation pour leur 20e anniversaire*
11. *Période de questions des contribuables (huis clos)*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2020-06-142

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Brisson
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

2. **AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE**

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant** que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**Considérant** que lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote;

**Considérant** que le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une régie intermunicipale, soit abrogé.

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

2020-06-143

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique

De publier un avis sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel à [reception@saint-esprit.ca](mailto:reception@saint-esprit.ca)

De publier un compte rendu de la teneur des discussions et du résultat des délibérations sur le site internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

3. **Dépôt du projet de Règlement 646-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux**

L'avis de motion ayant été donné par monsieur Richard Pitre, conseiller, à la séance du 1^{er} juin 2020, à l'effet que le Règlement 548-2012 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux soit abrogé et que le règlement 646-2020 sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- La division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux ;
- L'abrogation de l'ancien règlement 548-2012 adopté en 2012 à cet effet.

Une copie du projet de *Règlement 646-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux* sera soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) afin d'en faire l'adoption à une séance ultérieure. Afin de rencontrer les exigences de la loi, en cette période de pandémie – Covid-19, une copie de ce projet de règlement sera disponible pour consultation publique sur le site internet de la municipalité et disponible sur demande en version papier au bureau de la municipalité.

2020-06-144

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

QUE le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), et exceptionnellement, en cette période de pandémie – Covid-19, une copie de ce projet de règlement sera disponible pour consultation publique sur le site internet de la municipalité et disponible sur demande en version papier au bureau de la municipalité.

ADOPTÉE.



4. **Décompte progressif # 5 et réception provisoire partielle – Réfection de diverses rues 2019 – TP201905-152 – Sintra inc.**

Considérant le contrat portant le numéro TP201905-152 intervenu entre la Municipalité de Saint-Esprit et *Sintra inc.* pour les travaux de réfection de diverses rues 2019;

Considérant la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de la firme de surveillance *EXP inc.*, du 4 juin 2020, pour lesdits travaux de réfection;

Considérant la libération de la retenue provisoire partielle (travaux réalisés en 2019).

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

2020-06-145

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif # 5 à l'entreprise *Sintra inc.* au montant de **317 761.14 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu, et d'autoriser la réception provisoire partielle des travaux.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-04008-721, subventionnée par la TECQ 2019-2023 ainsi que par le règlement d'emprunt 631-2019, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

5. **Approbation du tracé de rue et cession pour fins de parcs**

Considérant le projet de lotissement soumis par le propriétaire et présenté sur le plan de l'arpenteur-géomètre Ève St-Pierre portant le numéro de dossier 2482-0014, minute 396 étant daté du 2 juin 2020;

Considérant que lorsque des plans de lotissement lui sont présentés, le Conseil peut prescrire comme conditions préalables à l'approbation des susdits plans, selon la topographie des lieux et l'usage auquel ils sont destinés, la manière dont les voies publiques doivent être tracées, la distance à conserver entre elles et leur largeur, le tout en conformité avec la réglementation applicable;

Considérant la conformité du projet de lotissement soumis aux dispositions applicables aux tracés de rues prescrite aux articles 21 et suivants du règlement de lotissement #365 de la municipalité;

Considérant l'article 15 et suivants du règlement de lotissement #365 concernant les conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale;

Considérant que pour tout projet de lotissement prévoyant de nouvelles rues (sauf exceptions prévues au règlement) le propriétaire doit céder à la municipalité, en plus de l'assiette des voies de circulation, une superficie de terrain équivalant à dix pour cent (10 %) à des fins de parcs ou de terrains de jeux compris dans le plan et situé à un endroit qui, de l'avis du Conseil, convient pour l'établissement de parcs ou de terrains de jeux ou exiger du propriétaire le paiement d'une somme fixée à dix pour cent (10 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain compris dans le plan, ou encore, céder une partie en terrain et payer une partie en argent;

Considérant que le conseil juge opportun d'établir un espace réservé à des fins de parcs ou de terrain de jeux pour le nouveau développement projeté notamment en regard de la densité résidentielle projetée du secteur à développer et pour des considérations d'accès sécuritaire à un parc au bénéfice des futurs résidents vu le fort volume de circulation automobile et de transport local sur le Rang de la Côte Saint-Louis;

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

2020-06-146

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Brisson
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER le tracé de rue présenté au plan E-396 de l'arpenteur-géomètre composé des lots réservés 6 337 950, 6 337 951 et 6 337 952 comprenant un rond de virage ainsi qu'un espace résiduel dans l'axe de cette rue faisant partie intégrante de l'assiette à céder à la municipalité étant composé des lots réservés 6 337 953 et 6 337 954, le tout en vue de permettre le prolongement éventuel d'une voie de circulation vers le lot 3 564 789 (en zone agricole) dans une perspective de développement à long terme;

D'EXIGER du propriétaire, en plus de l'assiette de la voie de circulation, la cession d'une parcelle d'une superficie de 1 571.68 mètres carrés représentant dix pour cent (10 %) de la superficie du terrain à développer sur lequel une nouvelle rue est prévue et dont la localisation finale devra être située dans l'assiette des lots réservés 6 337 958 ou 6 337 964 contigus au rond de virage sur le plan E-396 à l'étude et pour lequel un plan modifié devra obligatoirement être soumis pour approbation par le Conseil comme condition préalable à toute subdivision de lots à construire de part et d'autre de la rue projetée.

ADOPTÉE.



6. **Entente de location à long terme – terrain de la Fabrique**

L'entente de location du terrain appartenant à la fabrique et occupé par les infrastructures (jeux d'eau) de la municipalité est venu à terme en juin 2018.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

Les négociations entre les parties sont en cours depuis ce temps.

Le 12 mars 2020, Mme Cardin par le biais d'une lettre remise en main propre au président de la fabrique a soumis l'offre de la municipalité concernant la location de ce terrain.

Le 7 mai 2020, un envoi courriel est transmis à la municipalité, demandant encore une fois une rencontre entre les parties.

Le conseil suggère de répondre par courriel à la Fabrique afin de réitérer notre position, et au besoin une résolution suivra à la prochaine séance.

RÉSOLUTION – REPORTÉE.



7. **Mandat à un laboratoire – contrôle qualitatif – Bouclage d'aqueduc rue Villemaire**

Considérant les travaux de bouclage d'aqueduc de la rue Villemaire à venir;

Considérant les deux (2) offres de services reçues pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en oeuvre, par *Englobe* et *Groupe ABS*;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement.

2020-06-147

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER l'entreprise *Groupe ABS* pour voir au contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en oeuvre en lien avec les travaux de bouclage d'aqueduc de la rue Villemaire, et ce, pour la somme de **2 009 \$ plus taxes** et tel que prévu à l'offre de services 201341.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement au poste budgétaire 21-34200-000 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



8. **Mandat pour rénovation suite au refoulement d'égout à l'usine d'épuration**

Considérant le dégât des eaux qui a eu lieu à l'usine de traitement des eaux usées le 3 avril dernier;

Considérant le dossier de réclamation d'assurances en cours avec la MMQ # 20077610;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de rénovation à l'usine;

Considérant les offres de prix de deux (2) soumissionnaires;

Considérant la recommandation de monsieur Louis-Philippe Chevalier de la MMQ.

2020-06-148

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Brisson
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER Construction Julien Dalpé pour les travaux de rénovation à l'usine d'épuration au cout de **11 200 \$ plus taxes**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-32000-521 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

9. **Contribution financière pour la fête nationale virtuelle 2020**

Considérant l'annulation de tous les événements publics par la Santé publique dû à la Covid-19;

Considérant que la SNQL propose une version web et radio de la fête nationale aux gens de la région et demande une contribution financière à cette fin;

Considérant que nous ne croyons pas justifié d'investir un montant pour une version web radio;

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

2020-06-149

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE NE PAS CONTRIBUER financièrement à cet évènement et de garder la somme afin de bonifier la prochaine fête nationale à Saint-Esprit, s'il y a lieu.

ADOPTÉE.



10. **Félicitations aux Productions Méga-Animation pour leur 20e anniversaire**

Considérant que l'année 2020 marque le vingtième anniversaire de création de notre citoyen corporatif, Les Productions Méga-Animation;

Considérant les nombreuses participations de Méga-Animation à nos événements de loisirs ou autres;

Considérant que nous trouvons important de souligner l'implication des 20 dernières années de Méga-Animation dans notre municipalité et partout ailleurs;

Considérant que nous sommes fiers que cette entreprise ait pignon sur rue dans notre municipalité;

Considérant que cette entreprise réalise avec succès plus de 300 événements par année;

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

2020-06-150

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE FÉLICITER l'entreprise Méga-Animation ainsi que ses employés, ses animateurs, ses pigistes et particulièrement son fondateur, Monsieur Sylvain Ouellette, pour ce vingtième anniversaire.

DE RECONNAÎTRE l'implication de Méga-Animation sur notre territoire et ailleurs.

DE SOUHAITER bonne continuité et succès dans la poursuite de leurs activités événementielles de toutes sortes.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière par intérim, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

*Nicole Renaud,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*

~~~~~

**11. Période de questions des contribuables (huis clos)**

Aucune question transmise au conseil municipal par courriel.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 05, l'ordre du jour est épuisé.

2020-06-151

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Claude Gosselin  
Maire suppléant et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Nicole Renaud  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim*

*Je, Claude Gosselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Claude Gosselin  
Maire suppléant et Président d'assemblée*

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

**PUBLIER SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

**COMPTE RENDU DE LA TENEUR DES DISCUSSIONS ET DU  
RÉSULTAT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2020**

Le conseil de la municipalité de Saint-Esprit siège en séance extraordinaire ce 15 juin 2020 par voie de téléconférence. Sont présents à cette téléconférence, au téléphone :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemare, conseiller district # 6
- Michel Brisson, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Ginette Brien, conseillère district # 5

Ont justifié leurs absences.

*Après identification individuelle, constat des présences et du quorum par M. le maire-suppléant Claude Gosselin.*

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, la directrice générale par intérim Nicole Renaud, qui s'est aussi identifiée et agit comme secrétaire de la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*M. Michel Brisson assiste à cette conférence téléphonique malgré le fait qu'il soit en convalescence et il demande au maire suppléant M. Claude Gosselin de présider l'assemblée.*

*M. Claude Gosselin déclare la séance ouverte.*

1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
*M. Brisson s'informe si tous les élus ont bien reçu copie de l'avis de convocation de cette séance spéciale..*
2. **AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE**  
*N. Renaud informe les membres du conseil qu'étant donné que nous ne pouvons enregistrer les séances et mettre en ligne, elle doit produire et mettre en ligne un compte rendu des délibérations tenues.*
3. **Dépôt du projet de Règlement 646-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux**  
*Constat par les membres du conseil, des modifications apportées suite à la conférence téléphonique du 8 juin dernier avec M. Marc Lortie de Innovision. Approbation du projet de règlement.*
4. **Décompte progressif # 5 et réception partielle – Réfection de diverses rues 2019 – TP201905-152 Sintra inc.**  
*Le conseil se demande pourquoi la portion St-Roch, n'est pas encore commencée.*
5. **Approbation du tracé de rue et cession pour fins de parc**  
*Le projet de lotissement pour la rue, est approuvé par les membres du conseil, il y a lieu d'indiquer que le conseil veut se prévaloir d'un 10 % en terrain plutôt qu'en argent.  
Une autre résolution permettra d'accepter le lotissement complet des terrains et parc.*



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

6. *Entente de location à long terme – terrain de la Fabrique*  
*Le dossier traîne depuis juin 2018, depuis ce temps nous ne sommes pas arrivés à finaliser les conditions de renouvellement d'une prochaine location. Il faut que cela se termine.*
7. *Mandat à un laboratoire – contrôle qualitatif – Bouclage d'aqueduc rue Villemaire*  
*Aucun commentaire.*
8. *Mandat pour rénovation suite au refoulement d'égout à l'usine d'épuration*  
*2 soumissionnaires, dossier assurance, le plus bas conforme sera pris.*
9. *Contribution financière pour la fête nationale virtuelle 2020*  
*Il n'y aura aucune fête extérieure, une diffusion radio – pour Lanaudière ne rejoindrait pas nécessairement notre population étant donné que les grandes fêtes Montréal et Québec seront diffusées pour le grand public. On gardera ce budget pour la prochaine vraie fête.*
10. *Félicitations aux Productions Méga-Animation pour leur 20e anniversaire*  
*Un citoyen corporatif à encourager, féliciter.*
11. *Période de questions des contribuables (huis clos)*  
*N. Renaud mentionne qu'aucune question concernant cette séance n'a été adressée par courriel au conseil municipal.*

*Divers Membres du conseil :*

*Le conseil demande si M. Brunet a demandé son permis, si une dérogation mineure est prévu, commentaires à ce sujet.*

*M. Brisson demande si quelqu'un est au courant de l'accident survenu au kiosque postal suite à une poursuite policière, personne n'en a entendu parler.*

*LEVÉE DE LA SÉANCE 20h05*

*Nicole Renaud,  
Directrice générale par intérim*